Zeitschrift: Schweizer Archiv für Tierheilkunde SAT : die Fachzeitschrift für

Tierärztinnen und Tierärzte = Archives Suisses de Médecine Vétérinaire

ASMV : la revue professionnelle des vétérinaires

Herausgeber: Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte

Band: 142 (2000)

Heft: 9

Anhang: GST/SVS-Bulletin 9/2000

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Offizielle Mitteilungen/Communications officielles

Anmeldung neuer Mitglieder

Demandes d'admission

Folgende Tierärztinnen und Tierärzte möchten der GST beitreten:

Les vétérinaires ci-après font acte de candidature à la SVS:

- Flügel Andrea, med. vet., Klosterstrasse 7, 6415 Arth
- Herrmann Ruth, med. vet., Imfeldstrasse 47, 8037 Zürich
- · Lenz Jana, med. vet., Im Bänkle 4, D-78343 Gaienhofen
- L'Eplattenier Steve, méd. vét., Les Crotêts, 2206 Les Geneveys-sur-Coffrane
- Notz Christophe, med. vet., Hof Schliffleren, 4713 Matzendorf
- · Rohner Beata, med. vet., Vides 269, 7554 Sent
- Widmer Tobias, med. vet., Rüdenweg 5, 3067 Boll

Einsprachen gemäss Artikel 6 der GST-Statuten sind innerhalb von 30 Tagen der Geschäftsstelle einzureichen. Nach Ablauf dieser Frist werden die KandidatInnen automatisch als Mitglieder aufgenommen.

Der Vorstand der GST

Les oppositions doivent être transmises au Secrétariat de la SVS dans les 30 jours, conformément à l'article 6 des statuts. Après expiration de ce délai et sans avis contraire, les candidats/tes sont alors membres.

Le Comité de la SVS

Neue Studentenmitgliedschaften

Folgende Studierende der Veterinärmedizin wurden neu als Gastmitglieder der GST aufgenommen:

Nouveaux membres-étudiants

Les étudiants en médecine-vétérinaire suivants ont été admit en tant que membres-hôtes de la SVS:

- Meier Corinne, cand. med. vet., Meienbergstrasse 10, 8645 Jona
- Wieland Barbara, cand. med. vet., Gerberngasse 11a, 3011 Bern

Totentafel / Décès

- Gisiger Louis, méd. vét., Au Village 26, 2855 Glovelier, 21. Juli 2000
- Kamer Othmar, Dr. med. vet., Löberenstrasse 30, 6300 Zug, 10. Juli 2000
- Urfer Samuel, méd. vét., Au Carroz, 1610 Oron-la-Ville, 31. Juli 2000

Procès-verbal de l'assemblée des délégués de la SVS

du 8 juin 2000, 13 h 30 - 17 h 00, Hôtel Kreuz, Berne

Participants selon la liste des présences

Délégués des sections régionales : 46 Délégués des sections spécialisées : 27

Délégués au total : 73

Comité : 6 Invités : 6 Excusés : 7

Procès-verbal: Regula Albani

Objet 1: Bienvenue

Le président Dr Andrea Meisser souhaite la bienvenue aux délégués et remercie l'assemblée de sa présence. En ces temps de restructuration et de réorganisation, le travail du secrétariat et du Bureau central de formation a droit à des éloges. A. Meisser remercie les organisateurs des **Vets2000**. L'intérêt positif des médias pour cette manifestation est remarquable. Vets2000 a également été en

mesure de réveiller l'intérêt international, en effet, le vice-président de la WVA et le président de la FVE étaient tous deux présents. Pour la WVA, la proximité de la SVS et des institutions internationales de Genève revêt un intérêt particulier. Une autre nouvelle réjouissante est la nomination du Dr Olivier Glardon au sein du "Working Group on Education".

La présence médiatique des vétérinaires et de la SVS a atteint un nouveau sommet au cours du premier semestre 2000, notamment en raison de l'initiative "pour un meilleur statut juridique des animaux". Ce projet révèle cependant l'étroite marge de la SVS en matière de finances. Pour de telles actions, il est impératif de s'associer à des partenaires économiquement forts ce qui est d'autre part synonyme de compromis. Le lancement d'une initiative coûte environ Fr. 120'000.—; s'il y a ensuite votation populaire, les campagnes nécessaires engendrent facilement des frais de l'ordre du million.

Les examens de la **Commission de la concurrence** sont également un sujet très médiatique mais très coûteux pour la SVS. De telles actions, en partie imprévues, mettent rapidement à mal le budget étroit de la SVS.

Les Vets2000 ont permis de poser une première pierre, solide, pour nos tâches au niveau de la société et en matière de santé publique. Il convient maintenant de bâtir l'édifice.

Objet 2: Vérification de la capacité de délibération

Il est établi que les conditions relatives à la convocation de l'assemblée et au quorum selon l'article 29, alinéa 1, des statuts sont réalisées.

Objet 3: Elections des scrutateurs

Les Dres Veronika Meister et Hans Hofstettler sont nommés scrutateurs.

Objet 4: Approbation de l'ordre du jour

En ce qui concerne l'objet 14 de l'ordre du jour, dossier Insémination artificielle, le Dr François Cloux propose de ne pas entrer en matière. L'Association suisse pour la médecine des ruminants a invité son président à entreprendre cette démarche, car les membres de l'association n'ont pas pu se mettre d'accord quant à une prise de position relative au document présenté. A. Meisser propose que les invités puissent tout d'abord exposer leurs prises de position au sujet de ce point de l'ordre du jour. La proposition de A. Meisser est acceptée.

Eu égard au retrait des propositions de l'Association suisses des vétérinaires de laboratoire de diagnostic et de la section vétérinaires assistants et assistantes de la SVS, le point 12 de l'ordre du jour est modifié : En lieu et place des deux propositions, il sera traité du mandat formulé par les vétérinaires bernois à l'occasion de la conférence des présidents, à savoir l'institution d'un groupe de travail "réforme des structures de la SVS".

L'ordre du jour modifié est accepté.

Objet 5: Procès-verbal de l'AD du 11.11.99 (ASMV/SAT 1/2000)

Le procès-verbal est approuvé.

Objet 6: Rapport annuel 1999

Christian Straumann expose le rapport annuel. Il lui importait beaucoup que celui-ci soit présenté de manière transparente. La gestion des adresses des membres permet à la SVS de procéder à certaines études statistiques. Il est notamment vérifiable que le pourcentage de femmes vétérinaires augmente, que le nombre des membres croît et que la tendance générale indique un basculement du "rural" au "canin".

Le rapport annuel est approuvé.

Objet 7: Comptes 1999

Gratitude est acquise à Monsieur Alfred Sieber, administrateur de l'OGV, pour sa collaboration. L'OGV demeure à la disposition de la SVS et continue à lui proposer le soutien de M. A. Sieber. Georges Repond, chef des finances de la SVS, présente le rapport annuel. Au niveau des comptes, le Bureau central de formation et l'Assurance de la qualité font désormais l'objet de positions séparées. Sous la rubrique "Journées vétérinaires", il est pour la première fois fait mention des recettes brutes et des coûts effectifs. Le dépassement au niveau des frais de personnel est imputable à des journées de réflexion (Klausurtagung) qui n'avaient pas été budgétisées. Les frais de loyer ont pu être réduits par la location de nouveaux locaux qui permettent à leur tour de louer une chambre pour la nuit. Le poste "entretien, remplacements, leasing" est légèrement inférieur au montant budgétisé car il y a été nécessaire d'acquérir certains appareils. Tant pour 1998 que pour 1999, la révision de la comptabilité a été inscrite sous la rubrique "dépenses administratives et informatiques", c'est la raison pour laquelle ce poste accuse un dépassement de Fr. 8'000.-...

Le total du bilan s'élève à Fr. 777'218.35.-..

Dr Simonetta Cator-Rossi, présidente de la CG, propose d'approuver les comptes annuels. Au vu de la situation difficile rencontrée au secrétariat, il convient de mentionner que les comptes ont pu être établis et que la majeure partie du budget a été respectée. Il est également fait état du

développement positif "en direction" de la transparence.

La Société des vétérinaires zurichois remarque elle aussi la transparence des comptes, il est néanmoins souhaité que l'influence des "profitcenters" Bureau central de formation et Assurance de la qualité soit présentée avec plus de clarté. Un compte de résultat étagé est souhaité.

Il est pris acte du rapport de l'organe de contrôle. Les comptes annuels sont approuvés et il est, par conséquent, donné quitus au comité.

Objet 8: Plan de financement 2001-2003

Eu égard au changement de personnel au sein du secrétariat, il n'a pas été possible d'établir le plan financier à temps. Le fondement nécessaire à la planification est cependant donné par le plan de financement 2000-2002 qui a été porté à la connaissance de l'assemblée des délégués 1/99.

La proposition de repousser la prise de connaissance à l'assemblée d'automne est acceptée.

Objet 9: Election de l'organe de révision de la SVS

La Bernische Treuhand AG est confirmée dans son rôle d'organe de contrôle.

Objet 10: Comptes 1999 de la fondation Fonds de secours

Faute de proposition, aucun grand projet n'a été soutenu. La fondation a uniquement pris en charge la cotisation d'un membre dont la situation économique est actuellement difficile. Cet état de fait permet à la fondation d'offrir, cette année, un soutien plus important au projet REBIAT dirigé par Dr Philipp Bachmann en Roumanie.

Le conseil de la fondation a décidé d'accorder un soutien de Fr. 9'000.— au projet. La prochaine assemblée de printemps sera informée du développement de ce projet.

Il est pris acte du rapport de l'organe de contrôle. Les comptes sont approuvés et il est accordé quitus au conseil de la fondation ainsi qu'au comité.

Objet 11: Election de l'organe de révision de la fondation Fonds de secours

La Bernische Treuhand AG est confirmée dans son rôle d'organe de contrôle de la fondation.

Objet 12: Cotisations: Demandes des sections SVVLD et vétérinaires assistants et assistantes de la SVS -> Proposition d'instituer un groupe de travail "réforme des structures"

Par lettre datée du 14 mai 2000, l'Association suisse des vétérinaires de laboratoire de diagnostic

(SVVLD) a déclaré retirer sa demande de réduction de la cotisation. Elle exige néanmoins que le profil de la profession du vétérinaire non praticien soit exposé pendant les études, dans les écoles et porté à la connaissance du public, que la "Veterinary Public Health" en tant que tâche importante de la profession soit exigée et communiquée, qu'il y ait établissement d'une comptabilité transparente du rapport coûts-prestations de la SVS et qu'il soit institué des manifestations de formation continue pour les vétérinaires de laboratoire et autres vétérinaires n'exerçant pas d'activité professionnelle dite curative. A l'occasion de la conférence des présidents 1/00, l'Association des vétérinaires bernois, d'entente avec la SVVLD, les vétérinaires assistants et assistantes de la SVS et la Société vétérinaire Regio Basilensis a mandaté le comité de la SVS de former un groupe de travail "Réforme des structures de la SVS" dans le but d'analyser la structure (centraliste) actuelle et d'élaborer, examiner et évaluer, par rapport à la forme actuelle, des modèles et possibilités en vue d'une forme de société modernisée dotée d'une organisation interne ascendante (de la base au sommet). La SVVLD s'est déclarée disposée d'accorder à la SVS un moratoire de deux ans pour la mise en pratique des résultats du groupe de travail "Réforme des structures".

A la suite de cela et en complément de l'enquête menée à l'occasion de la conférence des présidents, le comité de la SVS a invité par le biais du courrier électronique, à participer au travail du groupe. Le groupe de travail est composé de: Dr Martin Seewer, praticien de la médecine des animaux de compagnie, ASMPA; Dr Kurt Pfister, initiateur, non-praticien; Dr Andres Brändli, praticien rural; Dr Jean-Luc Charbon, représentant des assistants; Dr Thomas Jemmi, SVVLD et OVF; Charles Trolliet, représentant de la Suisse romande, praticien de la médecine équine. Dr R. Weilenmann est "chairman" de ce groupe de travail; en cas de nécessité, il convient d'avoir recours à des conseillers ou experts externes.

R. Weilenmann présente un calendrier du groupe: d'ici à la fin septembre, les premières variantes de la réforme devraient être formulées, les propositions devraient être débattues à l'occasion de l'assemblée des délégués 2/00, la décision définitive devrait être prise à l'assemblée des délégués 1/01, de manière à ce que la mise en œuvre puisse débuter dans le courant de l'été 2001.

Objet 13: Recours contre l'admission d'un non-vétérinaire dans la SVS

Dr sc. Dennis Turner, directeur de l'Institut d'éthologie et de psychologie animale appliquées "Institut für angewandte Ethologie und Tierpsychologie" (I.E.T.), a déposé, en date du 16 mars 1999, une demande d'adhésion à la SVS. La demande a été publiée de manière erronée dans les ASMV/SAT 5/99: "Le *vétérinaire* ci-après fait acte de candidature à la SVS", ce qui a déclenché une opposition fondée de la part du Dr Werner Flückiger au sujet de l'admission de *non-vétérinaires* dans la SVS. D. Turner est biologiste au bénéfice d'une formation post graduée en "tropical ecology" et en mammalogie. Le titre de docteur lui a été décerné par l'University of Baltimore. La demande a fait l'objet d'une modification et elle a été publiée une nouvelle fois. Suite à cette demande, opposition a été faite à l'attention de l'AD.

La majorité des délégués approuve l'adhésion de D. Turner à la SVS. L'admission en qualité de membre à part entière semble fondamentale, c'est à dire avec les droits et obligations qui lui sont inhérents, ce qui, notamment, lie le membre au Code de déontologie. Les délégués estiment qu'il est important de lier les personnes qui travaillent dans des domaines apparentés aux us et coutumes de la profession par le biais de l'octroi de la qualité de membre de la SVS.

La proposition faite à l'assemblée est de rejeter l'opposition.

La proposition est approuvée (5 voix contre et 8 abstentions).

Objet 14: Dossier Insémination artificielle

A. Meisser rappelle les nombreuses et importantes activités qui ont été nécessaires à l'élaboration du dossier présenté. L'objectif des entretiens a toujours été de négocier un accord à l'amiable avec les techniciens inséminateurs car ceux-ci sont indéniablement des partenaires essentiels au niveau du suivi des clients et des animaux de rente. Lors de la composition d'un nouveau groupe de travail, l'accent a été mis sur une "combinaison harmonieuse". Aux côtés des représentants de la SVS, le groupe de travail réunit des inséminateurs de toutes les organisations d'IA et des délégués officiels de l'OVF et des vétérinaires cantonaux. Les documents présentés exposent le résultat élaboré en commun qui a été approuvé par le comité de la SVS. A la demande explicite de certains membres du groupe de travail, ce dossier est aujourd'hui présenté à l'AD.

Entre temps, le verdict du Tribunal fédéral relatif au recours déposé par la FSIA contre les décisions des tribunaux administratifs des deux cantons de Zurich et de Thurgovie est connu. Ce dernier donne notamment une réponse précise: en dehors de l'insémination proprement dite, les inséminateurs ne sont pas autorisés à procéder à d'autres actes sur des animaux. La délimitation de l'activité, par

rapport à d'autres professions, requise par les vétérinaires, est ainsi clairement formulée et l'AD dispose de bases pour prendre sa décision.

Les délégués et hôtes Dr François Cloux, Robert Alder, Dr Ulrich Witschi, Zdenek Nesvadba, Dr Martin Stettler et Philippe Ossent sont priés d'exposer brièvement leur point de vue.

R. Alder exprime, avec retenue, sa critique: pourquoi la SVS soumet-elle à nouveau un document à la discussion alors qu'il a déjà été approuvé par un groupe de travail ?

Z. Nesvadba critique le fait que le document n'est pas conforme aux normes de l'OFFT.

U. Witschi fait remarquer que le Tribunal fédéral a protégé la souveraineté des cantons. Il est néanmoins indispensable et clairement de son ressort que la SVS prenne position en la matière. Le document présenté est une bonne et valable base.

Ph. Ossent, Select Star, espère que, dans le domaine de l'IA, la SVS et les praticiens ruraux défendent leurs intérêts avec vigilance. L'insémination offre des avantages aux vétérinaires et, sans ces derniers, les organisations privées ont peu de possibilités de survie. Si les compétences des techniciens inséminateurs ne font pas l'objet des limitations précises, la FSIA obtient un énorme pouvoir qui à court ou long terme mène à nouveau au monopole. Bien que Ph. Ossent ait été membre du groupe de travail, il demande le rejet du document présenté.

M. Stettler n'est entré dans groupe de travail que vers la fin des délibérations. Il a déjà fait remarquer qu'il n'accepte pas la possibilité, proposée, d'un examen préalable de l'animal à inséminer effectué par l'inséminateur. Il est d'avis qu'il s'agit d'actes vétérinaires et que ceci reviendrait à "ouvrir la porte" à d'autres actes comme par exemple l'examen de gestation. A son sens, la décision du Tribunal fédéral donne la base légale, qu'il convient désormais de mettre en pratique. C'est pourquoi il faut rejeter le document proposé.

Au vu des divergences d'opinions au sein de sa section, le Dr François Cloux propose de rejeter le dossier.

Le comité de la SVS formule les propositions suivantes à l'attention de l'assemblée des délégués :

- Approuver la définition "champ d'activité du technicien inséminateur".
- Approuver "l'autorisation type de procéder à des inséminations artificielles".
- Approuver le "concept pour la formation d'inséminateur avec brevet fédéral", le "règlement concernant l'examen professionnel d'inséminateur avec brevet fédéral" et les "objectifs généraux des branches requises pour

l'obtention de la qualification d'inséminateur avec brevet fédéral".

Le Dr Andreas Luginbühl présente une contreproposition soutenue par la Société vaudoise des vétérinaires, la Société des vétérinaires fribourgeois, la Société des vétérinaires thurgoviens et la Société des vétérinaires de Suisse centrale : une vision plus globale de la situation semble inéluctable pour maintenir le développement sous forme de partenariat.

- · Renvoi des propositions ;
- Reprise du travail au sein d'une commission; agrandir la commission en y intégrant des praticiens ruraux engagés;
- Information permanente à l'attention des conférences des présidents et des assemblées des délégués.

Les propositions du comité sont rejetées par 67 voix, contre 4 voix favorables et 2 abstentions.

Les délégués approuvent que la SVS remette le dossier à l'Association suisse pour la médecine des ruminants en vue d'un "retraitement".

Objet 15: Décision sur la proposition du comité au sujet des points essentiels de la formation continue ou priorités en matière de formation continue

(art. 8a du règlement relatif à la formation continue)

Pendant sa première "législature" (1998-2000) et au moyen d'enquêtes ciblées et de questionnaires d'appréciation, le BC a été en mesure d'acquérir certaines expériences et de mieux cerner les besoins des membres. En dehors des piliers de la formation (Journées vétérinaires de la SVS, proximinaires, séminaires de formation post graduée), il est nécessaire d'offrir d'autres possibilités de formation post graduée ou continue. Dans ce processus, il convient de tenir compte des possibilités existantes (facultés, sections, entreprises) et si possible de les compléter. Le budget du BC ne doit cependant pas être perdu de vue. Le comité présente à l'assemblée des délégués la proposition suivante :

- 1. Formation continue de niveau 2 = pour avancés.
- 2. Instaurer des cycles de formation post graduée sur 3 4 ans.
- 3. Gestion = Le vétérinaire en qualité d'entrepreneur.

Les expériences faites jusqu'à ce jour montrent que les manifestations sont généralement bien accueillies. La planification des cours est effectuée d'entente avec d'autres organisateurs de manière à éviter, autant que possible, le parallélisme.

Les délégués de la Société des vétérinaires suisses approuvent

les priorités en matière de formation continue présentés par le comité

Objet 16: Demande d'admission dans la Caisse de compensation des médecins, dentistes et vétérinaires de l'Association suisse des chiropraticiens (ASC)

L'Association suisse des chiropraticiens (ASC) demande à adhérer, en date du 1^{er} janvier 2001 et en qualité de quatrième association fondatrice, à la Caisse de compensation des médecins, dentistes et vétérinaires. Le conseil de direction de la caisse de compensation s'est prononcé en faveur de cette demande d'admission et transmet la requête aux associations fondatrices.

En 1993, l'ASC avait déjà déposé une demande d'admission auprès de la caisse de compensation professionnelle des "ÄRZTE". En 1994, la demande reçut l'aval des dentistes et des vétérinaires mais fut rejetée, de peu, par l'ordre des médecins. Dans la situation actuelle, l'intégration des quelques 150 chiropraticiens avec leurs 500 employés dans la caisse de compensation professionnelle des "ÄRZTE" peut être considérée comme opportune et judicieuse.

Dr Jean-Pierre Cordey, membre du comité de L'Association suisse des chiropraticiens (ASC) présente brièvement la société. Les chiropraticiens suivent une formation universitaire d'au moins six ans, en majeure partie aux USA et au Canada. La formation ne peut être acquise en Suisse. A l'issue de cette formation, il suit une formation clinique post graduée de deux ans en Suisse. Avant d'être autorisé à pratiquer, le chiropraticien doit finalement être reçu à un examen intercantonal placé sous la surveillance de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des affaires sanitaires. Les principales raisons de la demande d'adhésion sont : la possibilité de procéder à une simplification de l'administration, la collaboration entre les disciplines, les synergies ainsi que des considérations d'ordre financier.

La proposition faite à l'assemblée des délégués est la suivante : "La Société des vétérinaires suisses décide de gérer la Caisse de compensation AVS n° 28 (MEDECINS, DENTISTES ET VETERINAIRES) conjointement avec la Fédération des médecins suisses FMH, la Société suisse d'odonto-stomatologie SSO et l'Association suisse des chiropraticiens ASC. L'admission de l'Association suisse des chiropraticiens en qualité de nouvelle association fondatrice de la Caisse de compensation AVS n° 28 des médecins, dentistes et vétérinaires requiert l'approbation des trois organismes responsables actuels de la Caisse de

compensation AVS n° 28 "ÄRZTE" et est effective au 1er janvier 2001, après approbation de tous les organismes responsables."

Le vote est constaté par acte notarié.

La proposition est approuvée par 68 voix, aucune voix opposée et 5 abstentions et la décision sus mentionnée est prise.

Objet 17: Initiative "Pour un meilleur statut juridique des animaux"

Dr Marlene Zähner informe de l'état actuel de l'initiative. Selon les estimations, à la fin du mois de mai, le nombre des signatures inauthentiques devrait s'élever à 135'000.

Il y a une décennie, la SVS s'était déjà engagée en faveur de l'idée "l'animal n'est pas une chose". Les initiatives parlementaires Loeb/Sandoz avaient été lancées. La grande majorité des vétérinaires s'était prononcée en faveur de ces initiatives. Alors que, contre l'avis de sa commission juridique et sans discussion préalable, le Conseil national décide en décembre 1999 de ne pas entrer en matière et rejette le projet relatif au thème "l'animal n'est pas une chose", la SVS réagit sans délai et lance,

conjointement avec des partenaires, l'initiative "pour un meilleur statut juridique des animaux". A l'heure actuelle les dépenses se montent à Fr. 35'000.— et la somme des dons reçus s'élève à Fr. 9'450.—. La SVS a envoyé 25'000 cartes de signatures, jusqu'à ce jour (date de l'AD), les vétérinaires ont récolté 7'900 signatures. Gratitude est acquise aux sections pour leurs généreux dons.

Objet 18: Divers

- Distribution centralisée des médicaments: le résultat ainsi que la justification détaillée de la suspension provisoire du projet ont fait l'objet d'un publication dans les ASMV/SAT.
- Les collaborateurs et collaboratrices du secrétariat se présentent.
- Communication de la démission du membre du comité Dr Astrid Rod.
- PD Dr Max Becker plaide pour que le thème de la castration des porcelets soit clairement attribué au domaine de la médecine vétérinaire et qu'il continue à exiger l'attention nécessaire des vétérinaires.

Mitteilungen

Effemspreis verliehen

Für die beste Fallvorstellung Kleintiere im Rah-



mend der medizinischen Spitalklinik wird jährlich vor den Semesterferien der Effemspreis ausgerichtet.

Von links nach rechts: Daniel Glauser, Preisträger 2. Preis; Prof. Dr. Claudia Reusch, Direktorin der Klinik für Kleintiermedizin; Alexandra Ros, Preisträgerin 3. Preis; Dr. Karlheinz Würtenberger, Firma Effems: Aaron Balli, Preisträger 1. Preis.

Call for Papers



9th International Conference on Human-Animal Interactions People and Animals a global perspective for the 21st century

To receive further conference information in due course, including the call for papers and the registration package, send your title, name, address (including country), telephone number, facsimile number, email address, and occupation/profession to:

Conference Secretariat

Association Française d'Information et de Recherche sur l'Animal de Compagnie

32, rue de Trevise F-75009 Paris

011 33 1 56 03 13 60 (FAX)

rio2001@i-et-e.fr

Zum Hinschied von Brigadier a D Louis Gisiger



Nach längerer Leidenszeit ist am vergangenen 21. Juli der ehemalige Oberpferdarzt Louis Gisiger in seinem 85. Altersjahr verstorben.

Nach dem Studium der Veterinärmedizin in Fribourg und Bern ist er im September 1944 zum Veterinäroffizier

brevetiert worden. Im Juni 1945 trat er als Tierarzt in die damalige Abteilung für Veterinärwesen ein, wo er als Adjunkt, als Instruktor und später als Kommandant der Hufschmied- und Veterinäroffiziersschulen tätig war. In seiner Funktion als Milizoffizier war er bis 1952 bei der Kavallerie und anschliessend bei der Gebirgsinfanterie sowie in Divisionsstäben eingeteilt. Auf den 1. Januar 1969 ist er vom Bundesrat zum Oberpferdarzt unter gleichzeitiger Beförderung zum Oberstbrigadier ernannt worden. Ab 1978 war er zudem Beauftragter des Bundesrates für den Koordinierten Veterinärdienst im Rahmen der Gesamtverteidigung. Leider musste er in seiner Amtszeit als Oberpferdarzt aber auch miterleben, wie das Pferd in der Armee mit der Abschaffung der Kavallerie und der deutlichen Reduktion der Zahl der Trainformationen an Bedeutung verloren hatte. Auf den 31. Dezember 1980 trat er in einen äusserst aktiven Ruhestand und verlegte sein Domizil nach Glovelier. Er stellte sich der Öffentlichkeit in vielen Funktionen weiterhin zur Verfügung. So war er noch während vieler Jahre als Ausbilder in den sog. Berner-Kursen für Hußchmiede tätig.

Mehrere Generationen Veterinäroffiziere und Hufschmiede sind durch Louis Gisiger in ihre Tätigkeiten zugunsten des Pferdes eingeweiht worden. Mit seinem enormen Wissen um das Pferd verstand er es, bei seinen Schülern das Interesse für das Pferd zu wecken. Unzählige Berichte und heitere Erzählungen über Ereignisse in Rekruten- und Offiziersschulen unter der Leitung von Louis Gisiger zeugen davon, dass es sich während dieser Schulen nicht um alltäglichen Militärdienst gehandelt haben muss. Es waren vielmehr anstrengende und im Nachgang dazu oftmals fröhliche Erlebnisse, die in den Erinnerungen weiterleben. Seine Begeisterungsfähigkeit, seine faszinierenden und humorvollen Schilderungen sowie sein Temperament waren eigentliche Markenzeichen von Louis Gisiger.

In Dankbarkeit gedenken wir unseres ehemaligen militärischen Lehrers, Vorgesetzten und engagierten Veterinäroffiziers.

Oberst Jürg Eberle Chef Veterinärdienst der Armee

Forschungspreis 2001 der Fachgruppe Innere Medizin und klinische Labordiagnostik

Die Fachgruppe Innere Medizin und klinische Labordiagnostik (InnLab) vergibt auf ihrer 10. Jahrestagung vom 15. – 17. Februar 2001 in München den mit DM 2.000,— dotierten Forschungspreis für herausragende internistische Forschungsleistungen. Ausgezeichnet werden Nachwuchswissenschaftlerinnen und –wissenschaftler bis zur Vollendung des 40. Lebensjahres. Folgende Unterlagen sind einzureichen:

- Thema der Untersuchung (einschl. Zielvorstellungen, Ergebnisse, Perspektive)
- Begründung des Antrages (bis 1 DIN-A4-Seite)
- Drei bis fünf bereits veröffentlichte oder zur Veröffentlichung angenommene Publikationen zum Thema (keine Dissertation oder Habilitationsschriften)
- Wissenschaftlicher Lebenslauf
 Anträge sind bis 30. November 2000 zu richten an
 Prof. Dr. Wilfried Kraft, München (Adresse nebenstehend)

Call for Papers

Fachgruppe Innere Medizin und Klinische Labordiagnostik in der DVG.

10. Jahretagung vom 15. - 17. Februar 2001

Es wird um Zusendung von Vortragsthemen einschliesslich eines ein- bis zweiseitgen Abstracts auf den Gebieten der Inneren Medizin der Haussäugetiere, Vögel und poikilothermen Tiere sowie der klinischen Labordiagnostik gebeten bis zum 20.10.2000. Die Tagung ist dem wissenschaftlichen Nachwuchs vorbehalten, sie hat keinen Fortbildungscharakter.

Aus dem Abstract müssen folgende Angaben hervorgehen: Titel (deutsch und englisch), Ziel der Untersuchung, Material, Methodik, Ergebnisse, Schlussfolgerungen.

I. Medizinische Tierklinik, Prof. Dr. W. Kraft, Veterinärstr. 13, 80539 München. Telefax +49-89-34 23 43

Terminkalender

07.09.2000, Tenniken **TÜZ-Abend** Tel.: 061/9769709

07.09.2000 – 08.09.2000, Zürich Veterinär-Chirurgische Klinik Zürich **Katzenkurs, Weichteile, Notfall** Tel. 01/635 84 61

07.09.2000, Bern Biokema-Abendseminar **Fitness Parcours Chirurgie** Tel. 021/633 31 31 oder 031/631 22 66

07.09.2000 - 09.09.2000, Wien **Ultraschall 2000**24. Dreiländertreffen der ÖGUM, DEGUM und SGUM

Tel. 0043/1 5351305

08.09.2000 – 10.09.2000, Giessen Akademie für Tierärztliche Fortbildung

Blockkurs - Veterinärakupunktur I und II sowie

Blockkurs - Veterinärakupunktur III und IV

Fax: 0049/228725460

09.09.2000, Roissy Association Vétérinaire Equine Française

Actualités en pathologie respiratoire chez le cheval

Fax: 0033/145 18 09 93

09.09.2000 - 12.09.2000, New Brunswick, New Jersey AESM

Rehabilitation of the Equine Athlete: Traditional and Alternative Therapies

Tel. 001/909 869 4859

10.09.2000 - 13.09.2000,Vulpera Veterinaria AG

Fachseminar Bestandesbetreuung beim Rind

Fortsetzungsseminar Tel. 01/455 31 16

11.09.2000 - 15.09.2000,Atlapa Asociacion Panamericana de Ciencias Veterinarias

Congreso Panamericano de Ciencias Veterinarias

Panamerican Congress of Veterinary Sciences

Tel. 507 223 9689

13.09.2000, Neuchâtel Schweizerische Vereinigung für Kleintiermedizin SVK

Kleintiertagung SVK-ASMPA-ESVIM, Innere Medizin

Tel.: 041/490 48 66

13.09.2000 - 14.09.2000, Freudenstadt Akademie für Tierärztliche Fortbildung

Homotoxikologie Kurs C Tel.:0049/228725460

14.09.2000, Rothenburg Gesellschaft Zentralschweizerischer Tierärzte

Abendveranstaltung zur neuen Standesordnung

Tel.: 041/497 24 44

14.09.2000 - 16.09.2000, Scuol Veterinaria AG

Seminar III: Gemeinschaftspraxis Tel. 01/455 31 16

14.09.2000 - 16.09.2000, Giessbach Schweizerische Vereinigung für Schweinemedizin

Schweine: Bestandesbetreuung in Schweinebetrieben Tel. 041/930 14 44

14.09.2000, Lyssach Provet AG

Praktische Zahnheilkunde für TierärztInnen

Tel. 034/445 40 66

14.09.2000 - 16.09.2000, Neuchâtel European Society of Veterinary Internal Medicine

10th Annual ESVIM Congress Tel. 022/733 97 06

16.09.2000, Warszawa

Klinik für Geburtshilfe und Gynäkologie der Vet.med. Fakultät der Landwirtsch. Universität Warszawa

Fertilitätsprobleme und Krankheiten bei Hund und Katze Tel.:0048/228106226

17.09.2000, 09112 Chemnitz Bundesverband Praktischer Tierärzte **Heimtierseminar**

Tel.: 0049/69 66 98 18 19

17.09.2000 - 21.09.2000 International PigVeterinary Society Congress (IPVS 200)

Tel. 61 3 52 555 614

19.09.2000 - 23.09.2000, Amsterdam Royal Netherlands Veterinary Association (KNMvD)

ESVP Congress 2000 and 18th Meeting of the European Society of Veterinary Pathology Tel. 0031/30 2510 111

20.09.2000, Schönenwerd Gesellschaft Schweizerischer Tierärzte mit der Tierärztlichen Verrechnungsstelle

"Das Mitarbeitergespräch - ein zentrales Führungsinstrument in der Praxis"

Tel.: 031/307 35 30

20.09.2000 - 22.09.2000, Durban Izani Event Specialists

SAVA Congress Tel. 0027/31 573 1421

20.09.2000 - 23.09.2000, Bern University of Bern, Klinik für Nutztiere und Pferde

7th World Congress of Veterinary Anaesthesia

Tel. 031/6312243

23.09.2000- 24.09.2000, Salzburg Vereinigung Oesterreichischer Kleintierpraktiker VÖK 15. VÖK-Jahrestagung, 15. Fachmesse für Veterinärmedizin Metabolische Erkrankungen beim

Tel. 0043/663 917 1501

Kleintier

25.09.2000 - 28.09.2000, Garmisch-Partenkirchen

Deutsche Veterinärmedizinische Gesellschaft und Österreichische Gesellschaft für Tierärzte und Schweizerische Vereinigung für Fleischhygiene 41. Arbeitstagung des Arbeitsgebietes Lebensmittelhygiene DVG

Integriertes Qualitätsmanagement in der Lebensmittelhygiene - Handeln für morgen

Tel. 0049 89 218 025 22

27.09.2000, Bern

Gesellschaft Schweizerischer Tierärzte mit der Tierärztlichen Verrechnungsstelle

"Das Mitarbeitergespräch - ein zentrales Führungsinstrument in der Praxis"

Tel.: 031/307 35 30

27.09.2000 - 29.09.2000, Paris ZooPsy

Cours de base, Comportement. L'Agressivité

72, rue Denfert Rocherau, 69004 Lyon
- France

28.09.2000 - 01.10.2000, Chester British Veterinary Association BVA Congress

Tel.: 0044/207 636 65 41

Tel. 01 455 31 16

Tel. 021 866 60 56

28.09.2000 – 30.09.2000, Fischingen Veterinaria AG **Führung und Konfliktverhalten** Seminar IV

28.09.2000, Zürich Schweizerische Vereinigung für Wiederkäuermedizin SVW Kleinwiederkäuertagung

29.09.2000, Bramsche Bundesverband Praktischer Tierärzte Intensivkurs Augenkrankheiten II

Tel.: 0049/69 669 81 819 30.09.2000 - 01.10.2000, Alpbach

Tagungsbüro kom T Mastitis, Der Wiederkäuer im Alpenraum

Tel.: 0043/53 36 60 00

30.09.2000, Zürich Stiftung für das Wohl des Hundes **Rund um den Hund** Tel.:056/631 80 18

30.09.2000, Lausanne
Ecole Suisse Romande d'Homéopathie Uniciste
Cours d'homéopathie

Cours d'homéopathie Tel.: 022/789 49 49

06.10.2000, Giessen Deutsche Veterinärmedizinische Gesellschaft

"Aktuelle Probleme in der Fortpflanzung bei Hund und Katze. Tel.: 0049/641 99 38695, 38701

GST/SVS-Bulletin 9/2000

07.10.2000, Lausanne Ecole Suisse Romande d'Homéopathie Uniciste Cours d'homéopathie. Tel.: 022/789 49 49

12.10.2000, Bern Provet AG Einführung in die Ultraschalldiagnostik beim Nutztier Tel. 034/445 40 66

12.10.2000, Zürich Biokema SA Biokema Equine Continuing Education Suivi médical de chevaux de sport

12.10.2000 - 15.10.2000, Leipzig Bundesverband Praktischer Tierärzte **BPT-Jahreskongress**

Tel. 021/633 31 31

Tel. 0049/69 66 98 18-12

12.10.2000 - 13.10.2000, Zürich Veterinär-Chirurgische Klinik Zürich Katzenkurs, Weichteile, Notfall Tel. 01 635 84 61

16.10.2000 - 29.10.2000, München Medizinische Tierklinik der Universität Miinchen

Intensivkurs II für praktische TierärztInnen DVG

Fachgruppe Kleintierkrankheiten

Tel. 0049/89 2180 1 2647

19.10.2000, Zürich Veterinär-Chirurgische Klinik Zürich Patellakurs Tel.: 01/635 84 61

20.10.2000 - 22.10.2000, Lenzerheide Schweizerische Tierärztliche Vereinigung für Akupunktur und Homöo-

STVAH Jahrestagung Tel. 031/991 07 12

21.10.2000 - 22.10.2000, Wien Vereinigung Oesterreichischer Kleintierpraktiker VÖK VÖK-Dermatologie II - Seminar. Tel.: 0043/226 27 55 20

26.10.2000, Altdorf Gesellschaft Zentralschweizerischer Tierärzte Generalversammlung

Tel.: 041/497 24 44

28.10.2000 - 29.10.2000, Warmbad-Villach Vereinigung Oesterreichischer Kleintierpraktiker VÖK

Neurologie - Seminar. Wirbelsäulen- und Rückenmarkserkrankungen bei Hund und Katze Tel.: 04242 41890

02.11.2000 - 05.11.2000, Lyon Syndicat national des vétérinaires en exercice libéral

Rencontres nationales vétérinaires & rencontres étudiants vétérinaires Tel: 0033/1 44 93 30 27

02.11.2000, Schönenwerd GST und TVS

"Unternehmensanalyse in der Tierarztpraxis"

Tel.: 031/307 35 30

04.11.2000 - 05.11.2000, Krems VÖK

Röntgen - Seminar. Röntgendiagnostik der Wirbelsäule - Indikationen für Kontrasttechnik und Schnittbildverfahren

Tel.: 02732 70 728

08.11.2000, Bern Gesellschaft Schweiz. Tierärzte GST Praxismanagement Seminar 1a Der Weg in die Selbstständigkeit Tel. 031/307 35 30

09.11.2000, Bern Gesellschaft Schweizerischer Tierärzte mit der Tierärztlichen Verrechnungsstelle

"Unternehmensanalyse in der Tierarztpraxis"

Tel.: 031/307 35 30

09.11.2000 - 12.11.2000, Düsseldorf Deutsche Veterinärmedizinische Gesellschaft e.V.

46. Jahrestagung, Fachgruppe Kleintierkrankheiten Tel. 0049/2 11 48 01 06

10.11.2000 - 12.11.2000, Münster Akademie für tierärztl. Fortbildung Homöopathie für Tierärzte A, B,

C, D Tel. 0049/3 66 51 5 50 75

11.11.2000, Lausanne Ecole Suisse Romande d'Homéopathie Uniciste

Cours d'homéopathie Tel.: 022/789 49 49

15.11.2000, Bern Gesellschaft Schweiz. Tierärzte GST Praxismanagement Seminar 1b Grundlagen der Praxisführung Tel. 031/307 35 30

16.11.2000, Crissier Biokema-Abendseminar Médecine interne Les hyperglobulinémies du chat Tel. 021/633 31 31

16.11.2000, Luzern Tierärztliche Vereinigung für Fleischhygiene TVF Herbsttagung

Tel. 041/228 61 32

17.11.2000, Lyon Fondation Merieux XVI International Orthopedic Surgery Course Tel.: 0033/4 78 88 93 33

17.11.2000 - 18.11.2000, Hannover Deutsche Veterinärmedizinische Gesellschaft DVG

Geschichte der Tiermedizin im Spiegel der Kunst, Literatur und Musik

Fax 0049 511 8567676

18.11.2000, Oerlikon und Zürich Stiftung für das Wohl des Hundes Rund um den Hund Tel.: 056/631 80 18

18.11.2000 - 19.11.2000, Steyr Vereinigung Oesterreichischer Kleintierpraktiker VÖK Ultraschall - Seminar. Ultraschall für Fortgeschrittene Tel.: 07252 47161

23.11.2000, Tenniken TÜZ-Abend Tel.:061/9769709

23.11.2000, Rothenburg Gesellschaft Zentralschweizerischer Tierärzte

Das neugeborene Fohlen

Tel.: 041/497 24 44

24.11.2000 - 26.11.2000. Paris CNVSPA-AFVAC oglardon@vtx.ch

25.11.2000, Zürich Klinik für Kleintiermedizin der Universität Zürich Echokardiographie-Basiskurs Fax 01 6358930

02.12.2000 - 03.12.2000, Stuttgart Landes BPT-Baden Würtemberg Kleintierkongress des BPT-LV, 2. PET-VET Traumatologie Tel. 0049 761 71565

03.12.2000 - 08.12.2000, Veterinär-Chirurgische Klinik Zürich AO Kurs für Fortgeschrittene in Kleintierchirurgie mit Schwerpunkt auf Kiefer-, Wirbelsäulen- und Hüftprobleme beim Kleintier Tel.: 081/414 27 20

04.12.2000 - 08.12.2000, Punta del Este, Uruguay World Association for Buiatrics XXI World Buiatrics Congress

Tel.: 00598/2 916 11 18

Im Terminkalender werden die uns bekannten Veranstaltungen veröffentlicht. Ausführliche Informationen erhalten Sie über die aufgeführten Telefonnummern oder über http://www.gstsvs.ch unter der Rubrik "Kalender".

Meldung von Veranstaltungen bitte an fortbildung@gstsvs.ch oder Fax: 031 307 35 39